

OÙ ACHETER LES TIMBRES ?

- Service Finances de l'Administration communale de Pont-à-Celles
 - guichet accessible les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h15 et les lundi, mercredi et vendredi de 13h30 à 16h00
 - via un paiement direct sur le compte BE32 0910 1892 2002 en mentionnant le nombre de timbres désiré (multiple de 5), l'adresse d'envoi et un numéro de téléphone.

VALEUR ET CONDITIONNEMENT DES TIMBRES

1 timbre = 3.5 euros

2 types de conditionnement possible

- à la pièce – uniquement via le guichet du service finances de l'Administration communale
- multiple de 5 timbres : via le compte bancaire ou le service finances

PRIX APPLIQUÉ

1 enfant	1 payant	1 timbre
2 enfants	2 payants	2 timbres
3 enfants	2 payants et 1 gratuit	2 timbres
4 enfants	3 payants et 1 gratuit	3 timbres
5 enfants	4 payants et 1 gratuit	4 timbres

QUE FAIRE SI VOUS N'AVEZ PAS RÉUSSI À VOUS PROCURER LES TIMBRES LA PREMIÈRE FOIS ?

Le seul moyen de paiement valable est celui du paiement par timbre.

1° Vous vous présentez sans timbre

Si, à titre tout à fait **exceptionnel**, vous vous présentez sans timbre la première fois, il sera possible de compléter un document précisant le montant dû. La présentation sans timbre aux ateliers récréatifs n'est acceptée qu'une seule fois, le tuteur légal devra, dès la participation suivante de l'enfant aux ateliers récréatifs être en possession des timbres.

2° Le timbre manquant devra être remis le plus rapidement possible aux ateliers récréatifs et, au plus tard, à la fin du mois en cours.

3° Si le timbre n'a pas été remis dans le mois, une facture sera envoyée dans le courant du mois suivant et devra être honorée sans délai. En cas de non-paiement de cette facture, les **modalités de recouvrement** seront appliquées pouvant entraîner des frais importants (voir point 6 du Règlement d'Ordre Intérieur).

4° Si les modalités de paiement précisées ci-dessus ne sont pas respectées, la **procédure de sanctions**, pouvant aboutir à l'exclusion, sera mise en route (voir point 7 du règlement d'ordre intérieur).

